

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES JEUNES

Circulaire du 26 décembre 2025

Objet : Intercomités de cross-country minimes 2026

1. Introduction

Les intercomités de cross-country minimes auront lieu le dimanche 15 février 2026 à Serres (Alpes-de-Haute-Provence), le même jour que les demi-finales des championnats de France de cross-country. Cette épreuve par équipes départementales est réservée aux minimes filles et garçons (né-e-s en 2011 et 2012) qui ont été préalablement sélectionnés par leur Comité Départemental.

2. Sélection départementale

La sélection des Alpes-Maritimes sera composée de 20 minimes filles et 20 minimes garçons, soit 40 athlètes.

Note : Les classements par équipes minimes filles et minimes garçons se feront de la sorte : les six premiers athlètes d'un Comité constitueront une équipe, les six suivants une seconde équipe, ..., et ce jusqu'à quatre équipes classées au maximum par comité. Uniquement la première équipe de chaque Comité pourra prétendre à une place sur le podium.

3. Modalités de sélection

Les 40 athlètes qui représenteront notre département seront sélectionnés en fonction de leurs performances réalisées lors des compétitions suivantes et selon le nombre de places qualificatives également précisées ci-dessous.

- Championnats départementaux de cross-country des Alpes-Maritimes (18/01/2026 à Opio) : les 8 premières minimes filles et les 8 premiers minimes garçons licenciés dans un club des Alpes-Maritimes seront sélectionné(e)s.
- Quarts de Finale des championnats de France de cross-country (01/02/2026 à Ollières) : les 8 premières minimes filles et les 8 premiers minimes garçons licenciés dans un club des Alpes-Maritimes. Si ces derniers(ères) ont déjà été sélectionnés lors des championnats départementaux de cross-country des Alpes-Maritimes alors seront sélectionné(e)s les 8 athlètes suivant(e)s au classement de cette compétition.

Complément de sélection : Afin d'étendre la sélection à 20 athlètes dans les deux catégories, la commission départementale des jeunes sélectionnera 4 minimes filles et 4 minimes garçons supplémentaires en fonction des performances qui auront pu être réalisées depuis le début de la saison 2025-2026 et lors de la saison 2024-2025.

4. Convocation des athlètes sélectionnés

Les athlètes sélectionnés recevront par courriel leur convocation au plus tard le mardi 3 février 2026. Celles-ci seront également transmises à leur club.

Les autorisations parentales devront être retournées complétées par courriel à contact@athle06.org au plus tard le vendredi 6 février 2026.

5. Déplacement

ATHLE06 prévoit un déplacement collectif en autocar le jour-même : départ de Nice, avec arrêts à Antibes et Mandelieu. Tous les athlètes devront se rendre à la compétition et revenir en autocar avec l'ensemble de la délégation départementale.

6. Direction de la délégation et encadrement technique

La direction de la délégation et le responsable technique sont prochainement définis.

L'encadrement technique sera uniquement assuré par des entraîneurs de l'équipe technique départementale.

La Commission des jeunes d'ATHLE06

Le 26 décembre 2025